

Collecte des déchets, le service évolue !

Suite à une étude menée en 2009 et 2010 pour optimiser techniquement et financièrement le service de collecte des déchets ménagers, le SMITOM du Sud Saumurois, en lien avec les communautés de communes, a décidé de procéder à quelques évolutions dans l'organisation des collectes.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2012 :

- **les emballages recyclables** seront collectés **tous les quinze jours** dans des **bacs jaunes**

Fin 2011, distribution des bacs jaunes !

Les bacs jaunes destinés à la collecte des emballages recyclables seront distribués **gratuitement** entre octobre et décembre 2011, par la société Brangeon Environnement, mandatée par le SMITOM. A partir du 10 octobre, les agents de distribution, identifiables (lettre d'accréditation et vêtements haute visibilité), interviendront de 10h à 19h en semaine et de 10h à 18h le samedi, **réservez leur un bon accueil**. En cas d'absence, un **avis de passage** sera déposé dans la boîte aux lettres. Le premier avis de passage mentionnera le moment où un nouveau démarchage sera effectué. En cas d'absence au deuxième passage, il sera nécessaire de contacter le **numéro vert** pour prendre rendez-vous avec l'équipe de distribution.

Lors de la distribution, le questionnaire (pour les coordonnées et la réduction des déchets) permettra d'adapter le volume du bac à la composition du foyer (140 L pour les foyers de 1 à 3 personnes ; 240 litres pour les foyers de 4 à 6 personnes ; 360 litres pour les foyers de 7 personnes et plus). Selon son souhait, chaque habitant aura la possibilité de **conserver ses caissettes** ou de les confier à l'équipe de distribution pour être recyclées.

Numéro Vert dédié à la distribution des bacs : 0805 020 001

- **le verre** sera collecté en **apport volontaire**, dans des conteneurs répartis sur le territoire. Lors de déplacements quotidiens (en allant au supermarché ...), chacun pourra ainsi déposer ses emballages en verre, sans attendre la collecte. Le verre peut aussi être déposé en déchèterie ! Les conteneurs seront installés entre octobre et décembre 2011, mais ne seront collectés qu'à partir de janvier 2012. Il est donc préférable de continuer à utiliser le service de collecte en porte à porte jusqu'à la fin 2011.
- **Les papiers** seront collectés **une fois par mois**, à compter du 1^{er} janvier 2012, au lieu d'une fois toutes les 4 semaines. La fréquence de collecte sera présentée de la sorte : 1^{er} lundi du mois (*exemple*).
- **Les ordures ménagères** seront toujours collectées **chaque semaine**, en sac ou dans un contenant homologué.